

dossier

Les troubles d'apprentissage chez l'enfant

Un problème de santé publique ?

coordonné par

Laurence Vaivre-Douret

Docteur en psychologie, neuropsychologue du développement et psychomotricienne DE Cadre de santé maternité et PMI du Groupe Hospitalier Cochin et Inserm U483, Paris.

Anne Tursz

Pédiatre, épidémiologiste, directeur de recherche, Inserm U502, Paris

L'avenir des jeunes qui préoccupe actuellement la société et les pouvoirs publics se joue dans la petite enfance. Les troubles d'apprentissage sont le prélude à des échecs scolaires parfois irrémédiables, responsables d'une insertion sociale impossible. Pourtant une telle situation peut être évitée si les difficultés rencontrées par les enfants dès l'âge préscolaire sont identifiées et prises en charge précocement et de façon adaptée. En effet les troubles d'apprentissage peuvent être grandement améliorés par des mesures préventives ou rééducatives appropriées.

Ces troubles, bien reconnus de façon relativement récente par les professionnels spécialisés, sont méconnus d'une large partie des professionnels chargés de la santé et de l'éducation, et du grand public. Seules les familles qui vivent personnellement et douloureusement le problème se sentent concernées sans savoir toujours où s'adresser.

Ce dossier se propose d'aborder les troubles des apprentissages comme un véritable problème de santé publique. En effet, il en démontre la magnitude grâce à des données épidémiologiques françaises et internationales [>p. 24](#). Il donne des informations détaillées sur les catégories de troubles et leurs définitions [>p. 30](#). Celles-ci indiquent bien la nécessité d'outils de dépistage particuliers maniés par des professionnels

spécialement formés. C'est ainsi que la discipline de la neuropsychologie chez l'enfant actuellement peu développée en France est ici décrite [>p. 28](#). Sont abordées les conditions de dépistage et de prise en charge. Le dépistage en population générale (PMI, milieu scolaire) devrait être une des clefs du problème mais ses failles sont nombreuses notamment du fait du manque de ressources humaines et financières et du déficit en outils standardisés au niveau national [>p. 45](#). Ce dossier examine la situation actuelle en France de la prise en charge de ces enfants, problématique à bien des égards [>p. 38](#). Il présente les institutions existantes, le rôle des commissions départementales de l'éducation spéciale (CDES) [>p. 44](#), de la protection maternelle et infantile (PMI) [>p. 52](#), de l'école, des associations [>p. 62](#) qui peuvent agir pour une formation, un dépistage et une orientation. Dans certains pays, les troubles d'apprentissage bénéficient d'une prise en charge plus avancée [>p. 55](#), en France, les expériences innovantes restent encore trop rares [>p. 42 & 59](#). Il existe un besoin criant de formation des professionnels chargés de l'enfance et notamment des médecins en formation initiale et continue [>p. 64](#). L'évolution développementale de l'enfant et ses apprentissages ultérieurs dépendent de la précocité du diagnostic et de la qualité de la prise en charge.